



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, Gand, and Ostende, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 29 novembre.

A l'instar de Bremen-Verden l'état provincial d'Osnabruck demande au roi de Hanovre à être convoqué après deux années d'interruption. Le ministre Schiele et le bourgmestre Struve, d'Osnabruck, font partie l'un et l'autre de cette assemblée.

On écrit de Rome, le 19 novembre : Le cardinal Benvenuto vient de mourir à Osimo; il était né à Belvédère, dans le diocèse de Sinigaglia, en 1765.

L'ambassadeur français a reçu par un bateau à vapeur arrivé à Civita-Vecchia l'ordre de faire évacuer Ancône.

On attend à Rome le grand-duc héritier de Russie. Un interzone va être envoyé à Paris.

Le duc de Lucques n'a pu parvenir à négocier une réconciliation entre le prince de Capoue et le roi de Naples.

On écrit de Naples, 15 novembre : La reine douairière d'Angleterre, dont la suite était nombreuse, a voulu monter jusqu'au cratère du Vésuve.

Notre journal officiel publie divers décrets royaux, datés de Palerme, et presque tous relatifs à l'organisation de mesures de sûreté pour toute la Sicile.

On écrit de Coblenze, 28 novembre : Le général en chef du 8me corps d'armée, baron de Borstel, est parti aujourd'hui pour Trèves, Saarlouis et Luxembourg.

On écrit de Berlin, le 24 novembre : A l'évacuation d'Ancône on joint ici dans les hauts cercles politiques, des considérations qui pourraient nous menacer d'un avenir inquiétant.

Le duc de Choiseul est mort ce matin, à sept heures et quart. A quatre heures du matin, le duc avait demandé à se confesser: le curé de la Magdelaine, qu'il avait fait prier de venir, s'est trouvé indisposé; alors on s'est adressé au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

la France, sous certaines conditions. A cela on ne peut opposer que l'union compacte du protestantisme.

(Corresp. de Hambourg.)

FRANCE. — Paris, le 2 décembre.

Aujourd'hui à midi et demi, les portes du grand escalier qui conduit à la chambre ardente ont été ouvertes au public nombreux qui se pressait aux abords du guichet de la rue de l'Echelle.

Le conseil municipal a voté ce matin une somme de 20,000 francs pour concourir aux honneurs funèbres à rendre au maréchal Lobau.

Le duc de Choiseul est mort ce matin, à sept heures et quart. A quatre heures du matin, le duc avait demandé à se confesser: le curé de la Magdelaine, qu'il avait fait prier de venir, s'est trouvé indisposé; alors on s'est adressé au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le Monteur publiait il a quelques temps, dans sa partie officielle, une ordonnance royale, portant autorisation à un sieur Macaire de changer son nom en celui de X...

On lit dans le Journal du Havre : Les journaux de Liverpool signalent la quantité considérable de marchandises que chargent depuis quelque temps

les paquebots américains qui partent pour New-York. De longtemps, disent-ils, on n'avait vu autant de marchands se prendre la route des Etats-Unis.

Nous pouvons de notre côté aussi faire remarquer le même accroissement dans nos relations avec l'Amérique. Dans notre port aussi depuis plus de deux mois les paquebots américains, avec quatre départs par mois, sont chargés de marchandises de notre industrie.

Mardi, à six heures du soir, une calèche parcourait au galop la descente du Pont-Neuf, des sergents de ville se mirent à sa poursuite, et finirent par l'atteindre près de Louvre.

Il y eut, comme on le pense bien, un moment d'hésitation et la parole sacramentelle expirait sur la bouche du verbalisant; mais M. le préfet de police s'est exécuté de bonne grâce, et le procès-verbal a été dressé.

(Gaz. des Trib.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La grande affaire, à Madrid, est la situation de l'Andalousie. D'après nos lettres du 24, on ne savait rien de plus de ce pays que ce que nous avons publié hier; en présence de ces événements, le président du conseil a cru qu'il devait faire comme ses collègues, et il a remis le 25 sa démission à la reine qui l'a acceptée.

L'état de l'Aragon est toujours déplorable. Cabrera ordonne des exécutions auxquelles Van Halen répond par de sanglantes représailles. D'un autre côté Espartero, à qui l'ordre a été donné de détacher 4000 hommes pour renforcer l'armée du centre, s'y refuse, sous prétexte que ses forces sont à peine suffisantes.

C'est dans cette situation que le général Alaix, qui était attendu pour le 25, aura trouvé le cabinet. Lui seul est encore

Feuilleton.

SOUVENIRS DE LA CITADELLE DE LIÈGE.

A la fin du règne de Georges-Louis de Berg, c'est-à-dire vers l'an 1741, il y avait à la citadelle un major de place d'une dureté inflexible. Toute son occupation semblait être de chercher à saisir les simples militaires en défaut pour se donner le plaisir de les faire punir.

Au nord de la citadelle, sur l'angle saillant formé par la réunion des murailles, était située une guérite que l'on appelait la guérite des 600 degrés. Par une nuit obscure, le sévère major y va faire sa ronde.

Il régnait encore à cette époque des préjugés de toute espèce. Les uns voyaient des fantômes sous l'aspect le plus varié; à d'autres apparaissait l'esprit d'un coupable qui avait péri de mort violente.

Le régiment de la citadelle se composait d'hommes qui pour la plupart avaient servi chez les puissances étrangères; ils avaient toute la fermeté, toute la bravoure qui caractérise le vrai militaire.

d'une panique contre laquelle venaient se briser le courage et le raisonnement.

Peu de temps après la mort du major, la sentinelle des 600 degrés vit, pendant la nuit, une lanterne qui sortait du cimetière. Quoique cette lanterne fût portée par une main invisible, elle n'en rasait pas moins la terre; ses déplacements semblaient indiquer la recherche d'un objet.

A cette apparition succéda celle d'un chien noir d'une grandeur démesurée, qui, suivant la direction des postes, faisait mine d'en examiner les factionnaires.

Le chien de la ronde continuait chaque nuit son inspection des remparts; bientôt, ce ne fut plus un mystère pour personne aux environs. La rencontre d'un roquet, pendant l'obscurité, glaçait les pauvres houilleurs d'effroi; mais ce qui mit le comble à la terreur générale, c'est l'anecdote suivante dont je puis attester l'exactitude.

Un soldat d'une trentaine d'années, sorte d'esprit fort, aimant à persifler ses camarades sur le chien de la ronde, était, par une belle nuit, en faction à la porte Ste-Walburge. Il avait mis son fusil par terre, et le coude appuyé sur l'orifice du canon, il restait dans cette position de repos que le fantassin stationnaire prend volontiers, quand tout-à-coup il fut violemment renversé par le passage subit d'un gros chien entre ses jambes et son arme.

Nos princes, allemands d'origine, aimaient les courses en traîneaux; ils choisissaient de préférence la citadelle pour en faire le théâtre de ces

(1) Il est inutile, je pense, de dire que cette prétendue lanterne n'était autre chose qu'un feu follet, nom donné à certains gaz que l'air atmosphérique enflamme et qui s'échappent assez souvent des cimetières.

parties; la surface unie et également congelée du sol se prêtait si bien à ce genre de plaisir. C'était un singulier spectacle que de voir 200 traîneaux à la suite l'un de l'autre glissant dans le carré planté de la parade.

Il n'était pas un seigneur de la cour qui n'eût son traîneau; les tréfonciers, les abbés, tous les dignitaires de l'Etat et de l'Eglise, avaient les leurs; il en résultait le plus singulier assemblage de costumes, qui, vu à la vive clarté de la résine enflammée, présentait un aspect féérique (*).

La citadelle avait donc de fréquents sujets de distraction en hiver, outre celles qu'apportait le Noël avec son réveillon et sa messe de minuit; le nouvel an, avec son aimable abandon et ses souhaits sincères; la fête des Rois, avec son gâteau à la fève; le carnaval, qui, pour être moins bruyant qu'à la ville, n'en était pas moins animé par le plaisir.

Puisque ma mémoire abonde de souvenirs, je ne passerai pas sous silence l'un de ceux qui ne se réveillent jamais dans mon ame sans y produire une vive émotion, celui du bon et vieux Lacroix.

A l'âge de 18 ans, Lacroix, entraîné par quelques-uns de ses camarades, s'était enrôlé dans un régiment irlandais au service de France, avec lequel il s'embarqua pour Pondichéry. Après sept ans de séjour dans les grandes Indes, il revint à Liège sa ville natale.

Voilà Lacroix, à l'âge de 53 à 56 ans, condamné à la plus complète inaction. Si l'on ne se rappelait la vie facile de ce temps, on compren-

(*) La plus belle partie de traîneaux dont le souvenir me soit présent eut lieu à l'occasion des relevailles de Mme de Berlaumont. Il y avait eu ce jour-là grand gala à la cour. Le prince fit à la comtesse la galanterie de cette visite brillante; toutes les dames y assistaient couvertes de riches fourrures.

ministre en titre. Sera-t-il de taille à se faire le noyau d'une administration nouvelle?

Dans la séance secrète tenue le 22 au soir pour s'occuper des affaires de Séville, aucune explication n'a été fournie par le ministère, qui a déclaré avoir à prendre connaissance des faits.

Dans la séance du 23, le cabinet n'a apporté aucune opposition à l'insertion dans l'adresse de la phrase qui défend toute transaction avec don Carlos et sa famille. Mais il a insisté pour que la phrase où la chambre exprima l'espoir que les alliés de S. M. interposeraient leur autorité afin d'empêcher les envois d'armes et de munitions, fût terminée ainsi: « Et pour que la France ferme de plus en plus nos frontières. »

La séance du 24 a été orageuse; il s'agissait des élections de Malaga. La majorité les a validées. Au même moment, la même question occupait le sénat; les élections de sénateurs ont été également validées, malgré l'opposition de M. Calatrava. Cet échec a cela de significatif que, si comme on le disait, M. Calatrava avait quelque chance pour la présidence du conseil, il ne pouvait accepter qu'avec la condition de dissoudre les cortès.

On vient de recevoir à la première secrétairerie d'état d'importantes nouvelles d'Andalousie; l'audience territoriale de Séville (tribunal suprême de la province) et le corps de l'artillerie se sont refusés à reconnaître l'autorité de la junte et celle du général Cordova; le comte de Cléonard tient ferme à Cadix, et se dispose à agir avec énergie; Narvaez est arrivé à Séville, et y a fait une entrée triomphale; Cordova était allé au-devant de lui; les deux généraux se sont étroitement embrassés en s'abordant, aux applaudissements de la foule accourue. Espartero, qu'il soit appelé ou non, viendra à Madrid, et marchera, s'il le faut, sur l'Andalousie, à la tête de dix ou douze mille hommes. »

HOLLANDE.

On lit dans une lettre particulière de Francfort, sous la date du 27 novembre :

« A ce qu'on apprend, le commencement des vacances de la session de la diète germanique est ajourné indéfiniment. Il n'est pas étonnant que la diète continue sa session dans un moment où la Belgique s'arme pour s'opposer à l'exécution des vingt-quatre articles. La diète ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires, si la Belgique fait des préparatifs militaires extraordinaires dans le Luxembourg. La commission militaire de la diète se rassemble aussi plus souvent que de coutume. Du reste, si la France assistait la Belgique, à main armée, elle pourrait se brouiller sérieusement avec toutes les puissances de l'Europe et perdre les fruits des efforts qu'a faits pendant huit ans le roi Louis-Philippe pour se mettre d'accord avec les puissances du Nord. »

(Journal de La Haye.)

On lit dans le Handelsblad du 2 novembre : « Nous avons des raisons de croire que la nouvelle publiée par le Times d'une adhésion pure et simple aux récentes propositions de la conférence, est au moins anticipée, et qu'une semblable adhésion n'a pas eu lieu jusqu'à ce moment. »

Ce qui du reste est certain, c'est que la France a fait des efforts pour engager la Hollande, moyennant certain prix d'achat, à renoncer au Limbourg et au Luxembourg. Indépendamment de toutes les autres raisons, cette offre ne peut jamais être prise en considération, à raison du grand avantage qu'offre, sous le point de vue militaire, la possession de la ligne de la Meuse pour la défense de la Hollande. »

On lit dans le Handelsblad : « Nous recevons d'un correspondant de Bruxelles, en date du 1er décembre, la nouvelle que la Prusse a envoyé à l'Angleterre une note énergique, pour mettre les puissances en demeure de contraindre la Belgique à accepter les 24 articles, tels qu'ils viennent d'être modifiés. Là-dessus l'Angleterre a fait immédiatement connaître au cabinet français qu'elle était résolue à s'adresser à cette fin aux cours du Nord, soit que la France y donne ou non son assentiment »

avait avec peine comment les invalides parvenaient à satisfaire à leurs plus stricts besoins. Ils avaient une chambre pour huit, un lit pour deux. Le chauffage, la lumière; leur soldé était de 14 liards, ou 20 centimes par jour. C'en était assez pour le sobre Lacroix. Bien plus, le croira-t-on? il trouvait encore le moyen de thésauriser. Ah! qu'il fut heureux quand, par ses économies, il se vit possesseur de deux patapons (9 fr. 48 c.) Avec cet argent, il fit l'acquisition d'une brouette, d'une pelle, d'une houe et d'un panier d'osier gris.

On le vit bientôt, tout fier de pouvoir sortir de son involontaire oisiveté, s'occuper matin et soir à réparer les chemins autour de la citadelle, à combler les fossés dangereux près desquels passaient les bouilliers pendant la nuit. Lorsque les pluies d'orage avaient causé de profonds sillons dans les terrains ou pentes des cultures des Taves, le tonnerre grondant encore, on voyait Lacroix se diriger avec sa brouette et ses outils vers les lieux où il supposait des dégâts; il y travaillait jusqu'à ce que ses forces épuisées le contraignissent à rentrer chez lui. Le lendemain et les jours suivants, il retournait au même ouvrage s'il était nécessaire. Pendant les nuits d'hiver, la neige avait-elle nivelé le sol, avant l'aube du jour, Lacroix en débarrassait les chemins, ou du moins rétablissait la direction des sentiers, pour que l'ouvrier matinal pût y passer en sécurité (1). Lorsque la gelée avait converti le pavé de Sainte-Balbine et du haut de Pierreuse en une glace menaçante pour les piétons, il y conduisait sa brouette remplie de cendres qu'il semait, et traçait ainsi un sentier protecteur aux laborieuses Botresses qui y descendent d'une bonne heure avec leur charge.

Chacun bénissait l'homme charitable dont tous les instans étaient consacrés à des actes d'humanité. C'était du peuple Botresses surtout qu'il

(1) C'était une chose déplorable que le peu de soin que l'on apportait alors à boucher les excavations profondes qui résultaient de l'extraction de la terre glaise dans les champs fréquentés des Triches, de même que les bures des houillères abandonnées, restées ouvertes à côté des chemins, sans que rien empêchât l'homme égaré de tomber dans ces précipices. Ce ne fut qu'en 1801 qu'un règlement de police obligea les propriétaires de combler les uns et de couvrir les autres par une voûte maçonnée.

ultérieur. Cette note a eu pour effet que la France a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas davantage au désir des quatre représentants à la conférence, et qu'elle a donné son plein assentiment à l'exécution des 24 articles, avec les changements relatifs à la dette et à la navigation de l'Escaut. Quoique l'exactitude de cette nouvelle, dit le Handelsblad, soit confirmée par la hausse de nos fonds, nous croyons cependant en devoir attendre la confirmation ultérieure. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 3 décembre.

Le gouvernement a reçu hier un courrier de Londres avec des dépêches que l'on croit très importantes, car il y a eu au palais un conseil de ministres qui a duré plus de trois heures.

Des ordres émanés du ministère de la guerre ont été transmis avant-hier dans la soirée à la pharmacie centrale de Bruxelles, pour qu'il fut immédiatement préparé un certain nombre de caissons contenant des médicaments, de la charpie, appareils, etc., pour une division. Les employés ont passé une partie de la nuit pour exécuter ces ordres, et hier matin des fourgons sont partis dans la direction de Namur; emportant les objets commandés. On assure que ces approvisionnements sont destinés pour le Luxembourg, point vers lequel une division de l'armée a déjà commencé son mouvement de concentration. (Comm.)

On lit dans l'Echo du Luxembourg : Nous sommes heureux de voir que le gouvernement agissant conformément à la volonté nationale et à celle des chambres, prend des mesures pour mettre le pays à l'abri d'une attaque par l'ennemi. Un crédit de trois millions et demi a été demandé pour renforcer l'effectif des chevaux nécessaires à l'artillerie, à la cavalerie, au train et pour remplacer les effets d'équipement qui vont être remis aux miliciens de 1837. La réorganisation de la garde civique paraît se poursuivre vigoureusement. Les Luxembourgeois ne manqueront pas à ce que l'on attend d'eux, bientôt ils seront tous sous les armes, ils auront juré de défendre à outrance le sol natal, contre les exécuteurs des décrets de la conférence de Londres, et alors personne n'attendra plus à leur nationalité.

Bruxelles, le 3 décembre. — (3 heures.) Notre bourse était assez animée et malgré une hausse remarquable qui a eu lieu hier à la société des effets publics d'Amsterdam, toutes nos valeurs nationales et industrielles étaient faibles et offertes.

Fond de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 1/4 vendeurs, 4 p. c. 91 1/2 beaucoup de papier, 5 p. c. 75 p. Société Générale titres en nom n. 827 P., certificats au porteur émission de Paris 1750 A.; Société de Mutualité 111 1/8 P.; Banque de Belgique (142 1/2) cours; Canal de la Sambre à l'Osè (109) et P., Chemin de fer Sambre et Meuse 86 et A.

Les mauvaises nouvelles d'Espagne ont agi sur la dette active qui ouverte à 16 1/4 ferme à 16 1/8 P. Les primes sont très-offertes. Anvers, (deux heures 3/4), par voie télégraphique. — Ardoin 16 1/4 5/16 1/4 5/16 1/8 A.

Amsterdam, 2 décembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 7/8 54 1/4 5/8 1/2 5/8 5/4 7/8 55 55 1/8 55 5/4 5/4 1/2 5/4 5/8; Société de Commerce 175 1/2 176 176 1/2 177 177 1/2 177; Ardoin 16 5/8 5/4 7/8 5/4.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Les pétitions sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

Parmi les pétitions adressées à la chambre se trouve celle de la chambre de commerce de Bruges, qui demande que le traité de commerce conclu avec la France, soit soumis aux chambres de commerce du royaume.

M. Smits propose l'ordre du jour sur cette pétition, attendu que le traité ayant été publié, les chambres de commerce peuvent adresser leurs observations. D'ailleurs ce serait porter atteinte à la prérogative du roi, et risquer de blesser un puissant et utile allié.

Sur l'observation de MM. Lebeau et Deforez la pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner le traité.

M. d'Hofschmidt dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner la comptabilité de la chambre. L'impression en est ordonnée.

M. Demonceau dépose sur le bureau le rapport de la section centrale chargée d'examiner le projet relatif aux 15 centimes additionnels sur les impôts.

était aimé. N'était-il pas le gardien de leur vie, sur cette montagne rapide, si fertile en chûtes meurtrières? Toutes le nommaient *Vinamé Lacroix*.

Que l'on ne s'imagine point cependant que sa bienfaisance se bornât à ces soins du dehors. Que de fois il allait, dans les casernes, visiter le soldat souffrant ou malheureux! S'il ne lui restait aucune privation à s'imposer pour le secourir, assis près de son lit, il le consolait par de douces attentions ou par des paroles compatissantes.

Le langage de Lacroix était aussi simple que son ame était pure. Il ne savait ni lire ni écrire; pourtant ce qu'il disait était empreint d'un sentiment et d'une justesse que l'on ne rencontre pas toujours même dans la classe lettrée.

Il était révérend des soldats, dont il se montrait le constant appui. Comme il y avait un poste placé à la demi-lune, plus exposé qu'aucun autre au souffle glacial du vent du nord-ouest, si, parmi les sentinelles de nuit de cette vigie, se trouvait un jeune-homme non encore endurci aux veilles des remparts, Lacroix, dont la chambre n'était pas éloignée, sonnait son feu, allait à la sentinelle et lui disait : « Mon fils, donne-moi ton fusil et ta capote (1), et va te réchauffer à mon foyer. »

La ronde venait-elle alors à passer, l'invalidé criait un *qui vive* plus argentin que sa voix naturelle; il élevait ou abaissait sa taille suivant celle du remplacé. L'officier de ronde n'était pas toujours la dupe de ce manège. C'était une infraction à la discipline militaire; mais c'était l'œuvre du vénérable Lacroix : on le laissait jouir de sa vertueuse ruse.

L'ami de tous l'était aussi des enfans, il se plaisait à partager leurs amusemens. Comme sa généreuse délicatesse était bien connue, personne ne se serait avisé de lui offrir le moindre salaire; mais lorsqu'il allait dans les chaumières dalentour, il en rapportait volontiers des fruits de la saison. Alors, il nous réunissait dans sa chambre pour nous en faire la distribution. Les cerises, les pommes, les poires de Lacroix étaient bien autrement savoureuses que celles de la table de nos pères. Et puis, il savait captiver notre attention en nous racontant de jolies histoires de ses voyages lointains. Que d'heureuses heures j'ai

passées à la veillée près de cet ange de paix, à qui il semblait qu'aimer les-hommes et chercher à les obliger fût la seule existence, le seul bonheur désirable! Mes yeux s'humectent de larmes, au souvenir de ce bon vieillard! Plus de cinquante hivers ont passé sur ma tête, mes cheveux sont blancs comme les siens l'étaient alors; mais j'ai encore présents à l'esprit et au cœur tous les détails du noble usage qu'il fit de sa vie. Lacroix vécut et mourut dans l'obscurité, parce qu'il ne songea que des misères obscures. Placé sur un théâtre digne de son admirable caractère, il aurait peut-être mérité de passer à l'immortalité comme un autre Vincent de Paul.

Ecrivains de nos jours, détracteurs de tous les bons sentimens, qui vous riez des liens sociaux, de ce que l'on révère et de ce qui console; qui ne croyez à aucune vertu, parce que la vertu ne peut arriver jusqu'à vous, vous regarderiez en pitié l'esquisse que je viens de tracer, si le hasard vous la mettait sous les yeux. Qui sait si vous n'accuseriez point les bonnes œuvres de Lacroix de n'avoir été qu'un *moyen adroit de satisfaire l'intérêt personnel*? L'homme honnête se révolte contre vos pernicieuses doctrines. Heureusement, vos tableaux licencieux ne sont que des rêves enfantés par votre imagination, tandis que mon invalide est un être qui a existé, dont quelques contemporains parlent encore.

Si une plume exercée en écrivait la vie, il me semble qu'un tel ouvrage pourrait consoler le cœur des pages presque toujours obscures des conteurs à la mode.

Le 26 juillet 1794, le régiment resta en bataille sur la grande parade de la citadelle, depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Tandis que les boulets des batteries françaises placées à Hovémont y abattaient sur nos têtes les branches fleuries des tilleuls sous lesquels nous étions rangés, le vieux invalide parcourait tristement les rangs et pressait les mains aux uns et aux autres : « Adieu, Lacroix, entendant-on répéter de ligne en ligne! — Adieu, mes fils; adieu, mes amis, répondait le vieillard. . . . Ce fut l'adieu de l'éternel départ! Trois mois après, il mourut au faubourg Sainte-Walburge, sur un misérable grabat, dans une maison où il avait été recueilli par charité. (La suite à un prochain no.)

Le docteur Borx.

La chambre en ordonne également l'impression. L'ordre du jour appelle le second vote de la loi sur le timbre. M. le ministre des finances propose la suppression à l'art. 1er de la disposition qui crée un timbre de 25 cent. pour les quittances, disant qu'elles devraient être écrites sur un timbre de 45.

M. Dubus aîné et Angellis s'opposent à cette suppression. M. Dubus aîné propose subsidiairement, pour le cas où cette suppression serait adoptée, de réduire à 80 c. le timbre de la feuille de petit papier, et à 40 c. celui de la demi-feuille du même papier.

La proposition de M. le ministre est mise aux voix. Après deux épreuves douteuses, on procède à l'appel nominal; et la suppression est rejetée par 58 contre 55. L'art. 1er est adopté. — On passe à l'art. 2 relatif au timbre des journaux.

M. Dumortier. Messieurs, je ne veux pas rentrer dans la discussion, mais la chambre comprendra qu'il est nécessaire de dégrever la presse périodique : Je ne reviendrai pas sur les services qu'elle a rendus à la révolution, mais j'arrive directement à la question. Il est certain que la rédaction que vous avez admise est insuffisante pour faire récupérer au fisc la perte que doit lui procurer la suppression des centimes additionnels. Les journaux ne pourront pas diminuer leurs prix d'abonnement, et par conséquent le trésor ne récupérera pas par le plus grand nombre des abonnés ce qu'il perdra par la suppression des 26 centimes. Je pense donc qu'il est indispensable d'admettre une base plus faible pour le droit, et qu'il m'arrête à 5 centimes.

Aussi les journaux de grande dimension paient aujourd'hui 6 cent. 1/2. En réduisant le droit à 5 centimes cela fera 12 fr. par an par numéro, ils pourraient alors réduire leur prix d'abonnement de 10 fr., et par conséquent le nombre des abonnés prendrait un grand accroissement.

Je pense que c'est là le système que nous devons suivre. Je propose donc l'amendement suivant : Les journaux de 22 1/2 décimètres et au-dessous paieront 2 cent.; d'un autre côté les journaux au dessus de ce format jusqu'à 50 décimètres et ceux de 50 décimètres et au dessus 4 cent.

M. Demonceau. Je pense que la proposition de M. Dumortier déservira la presse plutôt qu'elle ne lui serait favorable. M. Dumortier avait voté dans la section centrale pour le maintien du *statu quo*. Je le remercie de sa conversion.

M. Dumortier. Cela n'est pas exact. M. Demonceau. Je veux faire quelque chose pour la presse, mais je ne veux pas aller si loin que M. Dumortier.

M. Dumortier. Je suis singulièrement étonné de voir que l'honorable préopinant vient ici tenir compte des votes émis dans la section centrale; je lui ferai remarquer que cela n'est pas dans les usages ni dans les convenances parlementaires. M. Demonceau dit que je vais trop loin, mais je lui ferai observer que mon amendement est la même chose que celui de M. Dubus, qui n'a été rejeté qu'à une très-petite majorité; la seule différence c'est qu'il prenait pour base 20 décimètres, et que moi je propose 22 1/2 décimètres.

M. le ministre des finances. Je pense aussi qu'on peut admettre l'amendement de M. Dumortier, et je ferai observer que la réduction des 26 centimes additionnels n'est pas aussi insignifiante qu'on veut le dire. Pour un petit format, un journal de 1,000 abonnés gagnera par an 3,624 fr.; le format moyen, 4,852 fr. et le grand format 6,040 fr.

Bien que je persiste à penser que le système proposé dans le principe par le gouvernement était le meilleur, je ne reviendrai pas sur ce système, la majorité qui l'a écarté étant trop forte; je ne veux donc pas occuper inutilement les momens de la chambre. Je désire néanmoins arriver à une transaction qui puisse convenir à tout le monde, et voici l'amendement que je propose :

« Le droit de timbre sur les journaux, etc., est fixé ainsi qu'il suit : 2 1/2 c. pour chaque feuille de 17 1/2 déc. carr. et au-dessous. 3 1/2 id. id. id. à 25 décim. carr. inclus. 4 centimes pour chaque feuille de dimension supérieure à 25 décimètres carrés. »

Les feuilles de supplémens jointes aux journaux et papiers nouveaux seront assujettis au même timbre que les journaux auxquelles elles seront annexées à l'exception de celles jointes aux journaux de plus de 25 décimètres carrés, dont les supplémens seront exempts de timbre.

M. Verhaegen. Je demande la parole. Je ferai observer à la chambre que nous sommes arrivés au vote définitif, et que nous ne pouvons plus adopter, sans examen bien approfondi, les nouvelles propositions qui nous sont faites. Je demande donc que les deux amendemens soient imprimés, et que la discussion en soit renvoyée à demain.

Cette proposition d'ajournement est adoptée. On passe à la discussion des autres articles.

M. le ministre des finances propose un nouvel article ainsi conçu : Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables au timbre spécial de douanes et d'accises, cet article formerait l'article 17 de la loi; il sera discuté ultérieurement.

Une discussion s'engage encore sur l'art 15, relatif à la solidarité pour les amendes à défaut du timbre pour les effets négociables. M. Verhaegen en demandant la suppression, cette proposition n'a pas été adoptée.

M. Van Wolven a déposé un amendement tendant à faire joindre les journaux de la réduction à dater du 1er janvier.

M. le ministre des finances. Comme cet amendement a rapport à la réduction qui n'est pas même admise, je pense qu'on doit le remettre à demain (adopté).

La séance est levée à 4 heures 1/2. — Demain séance à 2 heures.

LIÈGE, LE 4 DÉCEMBRE.

CHARBON ANGLAIS.

Nous allons compléter aujourd'hui les renseignements que nous avons donnés, dans un de nos précédents articles, sur le prix du charbon anglais.

L'Indépendant, sur la foi de documents produits par M. le ministre de l'intérieur, avait porté le prix des mille kilos de charbon anglais, qualité ordinaire, à 10 francs

Nous avons démontré, par des chiffres qui nous ont été fournis par un commerçant de New-Castle, que ce prix n'était que de 5 id. 12

L'Indépendant, sur la foi de ces mêmes documents ministériels, avait porté les frais d'assurance et de fret à 20 francs par mille kilos. Nous n'avons pas voulu croire à l'élévation de ce chiffre; nous avons raison; d'après les derniers renseignements que nous venons de recevoir, le fret, de New-Castle à Anvers, coûte 11 à 12 livres st. les 21 tonneaux; soit, pour les mille kilos, 14 francs 60 c.

Quant aux frais d'assurance, ils ne sont que de 2 p. c.; soit, pour les mille kilos, » 10

Total, 14 francs 70 c.

Ainsi les frais d'assurance et de fret ne sont pas, comme l'a dit l'Indépendant, par erreur, de 20 francs, mais ils sont seulement de 14 francs 70 centimes.

Voici maintenant le prix exact des mille kilos de charbon anglais, rendus à Anvers, tous frais de transport y compris: Charbon ordinaire, les mille kilos, fr. 5 12
Frais de commission, » 25
Droits de sortie, » 7
Affretement, » 14 60
Frais d'assurance, » 10

Total, 20 14

Ainsi les mille kilos de charbon anglais, qualité ordinaire, rendus à Anvers, coûtent, exempts des droits de douane, 20 francs et 14 centimes.

La même quantité de charbon indigène revient, pour nous, de 19 à 25 francs.

Maintenant on concevra pourquoi on a frappé d'un droit de 14 francs, par mille kilos, l'importation du charbon anglais!

Il est à remarquer que nous avons porté les frais d'assurance et de fret au maximum, car ils varient, suivant les saisons et la concurrence, de 12 à 14 francs par mille kilos.

Il est à remarquer aussi que, suivant toutes les probabilités, la concurrence ferait encore diminuer ces frais, si la prohibition était levée.

Que la législature décide, à présent, si la libre entrée du charbon anglais constituerait une mesure illusoire et ne remédierait en rien, comme elle l'a dit l'année dernière, à la cherté de la houille indigène!

ACADEMIE DE PEINTURE.

Le nombre toujours croissant des élèves qui demandent à être admis à l'Académie de peinture, et la nécessité de réunir, enfin, dans un seul local, les diverses classes de dessin, aujourd'hui éparpillées dans trois locaux différents, fixent en ce moment l'attention de notre conseil communal.

On comprend que, dans l'intérêt de cette institution qui ne vient que de naître, et qui réclame, pour se développer, la constante sollicitude de nos magistrats, il importe de faire cesser les inconvénients qui s'opposent à son organisation complète; on comprend qu'il faut rendre plus fructueux qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, les différents cours qui se donnent à l'Académie, quoique le zèle des professeurs supplée autant que possible aux lacunes qui s'y font remarquer.

Deux classes essentielles manquent encore; celles de dessin d'après l'antique et d'après nature; l'exiguïté des locaux n'a pas permis de les établir; mais si la proposition que les hospices viennent de faire au conseil est acceptée, on peut espérer que ce dernier obstacle sera bientôt levé.

Il s'agit de céder, à la ville, le local de St-Abraham, situé au centre de la cité. Les hospices auxquels il appartient demandent 140,000 francs. Le prix de la vente serait converti en une rente, à 4 1/2 p. c. d'intérêt annuel. La ville aurait donc à payer de ce chef, aux hospices, la somme de 6500 fr. par an. Cette acquisition serait peu onéreuse et n'augmenterait pas sensiblement le budget des dépenses. Nous croyons donc que la proposition des hospices mérite d'être prise en sérieuse considération. Pour notre part nous désirons vivement qu'elle soit acceptée.

Afin de dégrèver la ville d'une partie de la charge qui lui serait imposée par le service de cette rente, on pourrait exiger des élèves, une légère rétribution, dont le produit serait affecté au paiement des intérêts. En supposant que le nombre des élèves fût de six cents, chiffre auquel s'élèvent déjà les demandes actuelles, et qu'on fit payer, à chacun d'eux, une rétribution mensuelle de trente-trois à trente quatre centimes (4 francs par an) on obtiendrait une somme de 2400 francs, ce qui allégerait d'autant le budget de la ville. On pourrait aussi, en portant cette rétribution à un chiffre un peu plus élevé, ne la faire payer qu'aux élèves dont les parents se trouvent dans une position telle qu'ils puissent faire ce sacrifice, sans qu'il en résulte la moindre gêne pour eux.

Les frais d'appropriation du local St-Abraham seraient peu considérables. Ce bâtiment est en fort bon état. Il n'y aurait qu'à faire abattre deux ou trois cloisons, pour agrandir la salle d'études, et qu'à faire recrépir et badigeonner les murs.

Espérons donc que le conseil ne laissera pas échapper l'occasion de compléter, par l'achat de cet établissement, l'organisation définitive de notre Académie de peinture, appelée à de si belles destinées.

Samedi dernier le maître ouvrier des charbonnages de l'Espérance à Seraing, descendait par le cuffat dans la division de la bure opposée à celle où se trouve la tige de la sonnette. Le cuffat s'étant accroché à l'une des baches, est

retombé ensuite; mais heureusement le choc n'a pas rompu les quatre petites chaînes qui attachent le panier à la corde; si jamais cette rupture avait eu lieu, on aurait eu à déplorer la perte d'un père de famille et d'un excellent maître ouvrier. Le directeur des travaux s'est empressé de commander des cordons en fil de fer, pour établir une seconde sonnette. Ainsi lorsqu'un accident de ce genre se renouvellera à l'avenir dans l'un ou l'autre compartiment de la bure, les ouvriers qui se trouveront dans le cuffat, pourront, en portant la main sur le cordon de la sonnette, donner au machiniste les signaux qu'exigeront les circonstances.

Le plan de rectification des rues Haute-Sauvinière, devant Ste-Croix, St-Hubert et Mont St-Martin, arrêté par le conseil communal le 24 novembre, restera déposé au secrétariat de la ville pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles.

On mande de Herve que l'éroulement d'un échafaudage du bâtiment que l'on élève à la houillère de la Société de Herve, a entraîné dans sa chute, onze ouvriers, qui sont tombés d'une hauteur de 40 pieds. On craint pour les jours de deux d'entr'eux: les autres n'ont reçu que de légères contusions.

On écrit de Namur, 1er. décembre:

Les bons résultats obtenus à Namur dans le traitement suivi au dépôt des ophthalmiques militaires a engagé M. le ministre de la guerre à envoyer ici, suivant que les besoins du service pourraient le permettre, les médecins de régiment de la garnison, afin de pouvoir constater l'efficacité des moyens dont se sert actuellement avec beaucoup d'adresse et de dextérité, M. Loiseau à qui on est redevable de l'application hardie du caustique et de l'instrument tranchant, pour arrêter les progrès destructeurs d'une maladie qui est considérée comme un véritable fléau dans le pays.

La Gazette d'Elberfeld publie un article dans lequel on lit:

Des personnes ordinairement bien instruites assurent ce qui suit: Jusqu'ici rien n'est décidé, le ministère français tarde encore l'acceptation de l'ultimatum. Le Roi Léopold de son côté, a fait tout ce qui était possible pour obtenir des conditions favorables à la Belgique. Si quant à la question du territoire, ses efforts sont restés infructueux, l'on ne peut au moins faire à ce sujet aucun reproche au gouvernement belge ni son auguste chef. A l'impossible personne n'est tenu. Le gouvernement français ne veut point que Léopold soit grand-duc allemand du Luxembourg et la diète germanique ne paraît pas trop disposée à le reconnaître en cette qualité, quoique cela fût peut-être avantageux pour l'Allemagne.

Voici des détails sur un assassinat commis récemment rue de Grenelle-Saint-Honoré à Paris.

Alexandre Deugnet, âgé de vingt-quatre ans, né à Saint-Omer, et voyageur d'une forte maison de quincaillerie tenue par son frère dans cette ville, s'était épris d'un violent amour pour Victoire Lecluse. Il l'avait demandée en mariage, avait obtenu son aveu, ainsi que le consentement de ses parents, et, les bans publiés, le jour avait été choisi pour la cérémonie nuptiale: le mariage devait se conclure sous peu.

Quelques jours avant, Victoire Lecluse se trouva indisposée et forcée de garder la chambre d'après l'ordonnance de son médecin. Alexandre Deugnet se montra plein d'empressement auprès d'elle, la veilla et lui prodigua les soins les plus tendres. Samedi soir quelques-uns de ses amis étant venus le visiter, ainsi que sa prétendue, on passa près du lit de celle-ci une partie de la soirée; puis, l'heure avançant, on sortit et on se rendit dans un café du voisinage pour prendre quelques rafraîchissements. La malade cependant ne pouvait demeurer seule, et tandis qu'Alexandre reconduisait ses amis, un d'eux demeura près d'elle pour la veiller en attendant son retour.

Il paraîtrait qu'au café, Alexandre Deugnet aurait été l'objet des plaisanteries de ses camarades, qui lui auraient persuadé qu'il était le jouet de sa prétendue, et que le mariage projeté entre eux n'était qu'une mystification où lui seul était pris pour dupe. Soit qu'il eût accordé créance à ces propos, soit que d'autres idées germassent dans sa tête, assez faibles, s'il faut en croire ceux qui le connaissent et l'ont élevé, Alexandre Deugnet ne retourna pas le soir près de Victoire Lecluse; il passa la nuit dans une agitation fébrile, et, le jour venu il se mit en marche pour se rendre rue de Grenelle, et il s'arma de deux pistolets chargés.

Quelle fut l'explication qui eut lieu entre eux? C'est ce que personne ne saurait dire, mais toujours est-il qu'elle fut rapide, car cinq minutes étaient à peine écoulées depuis sa venue, qu'une double détonation jeta l'épouvante dans la maison.

Au bruit on se précipita vers le logement de la malheureuse, et un horrible spectacle s'offrit alors aux regards..... Victoire Lecluse était renversée sans mouvement sur le plancher; une balle pénétrant par l'œil gauche, lui avait traversé la tête; le second coup lui avait fracturé la mâchoire, et le sang s'épanchait à flots des deux larges blessures qu'elle avait reçues. Près d'elle, Alexandre Deugnet était occupé à recharger froidement un de ses pistolets.

Arrêté aussitôt, Alexandre Deugnet n'a manifesté aucune émotion; il n'a rouvé, dit-il, qu'un regret, celui de n'avoir pas attenté à ses jours.

J'aimais passionnément ma prétendue, dit-il lorsqu'on l'interroge, et quand je m'attache c'est sérieusement. Aussitôt que j'ai su qu'elle me jouait j'ai résolu de la tuer et de me détruire ensuite moi-même; c'est pour cela que j'ai pris sur moi deux pistolets. Je lui ai fait de justes reproches, et elle en a ri; alors je l'ai ajustée, et j'ai tiré mon premier coup. Elle n'est pas tombée. J'ai craint de l'avoir manquée, et j'ai fait feu de mon second coup. Je rechargeais mon arme pour me brûler la cervelle, lorsqu'on est venu me saisir et m'arrêter. C'est là mon seul regret. Je ne plains en tout ceci que mon pauvre frère, si bienveillant; quant à moi je ne pouvais être heureux sans l'affection de Victoire, et puisqu'elle me trahissait, il ne me restait plus qu'à mourir.

Alexandre Deugnet est un homme de petite taille, âgé de 24 ans, il en paraît à peine 19 ou 20. Son attitude et son visage dénotent un caractère calme et réfléchi. Bien jeune encore il avait déjà donné de graves sujets de mécontentement à sa famille, qui lui avait fait faire un voyage commercial dans l'Amérique du Sud pour lui donner le temps de calmer son effervescence et d'utiliser son besoin d'émotions et d'activité. La malheureuse Victoire Lecluse qui était d'une remarquable beauté, est morte ce matin sans exhiler une plainte, et demandant grâce pour son assassin.

(Gazette des Tribunaux.)

LE RIDEAU DE SPECTACLE CHANGÉ EN AFFICHE.

Nous avons fait connaître dans un feuilleton du Courrier belge, tous les moyens de publicité inventés jusqu'à ce jour par les Anglais; mais nous n'avons pas songé à transformer en mur d'affiche le rideau des théâtres; c'est une heureuse idée faite pour immortaliser son inventeur; elle nous en fait venir une autre, pour combler l'ennui des entr'actes, c'est qu'un homme de lettres, soit chargé de faire du haut d'une loge, soit l'analyse de la pièce et surtout de l'opéra et du ballet dont on ne comprend pas un mot, soit de prononcer un discours littéraire et de donner une leçon sur les questions à l'ordre du jour, tel que le magnétisme animal, l'homéopathie, les chemins de fer, etc., etc.

Nous sommes à l'époque de la publicité c'est à qui se posera le mieux en scène de manière à bien être vu. La trompette, le tambour et la clochette du carrefour ont fait leur temps; l'homme-affiche a disparu. La calèche à cirage anglais, élégante et dorée comme une voiture du sacre, est passée de mode. L'on est à la recherche de nouveaux et puissants moyens de publicité. Voici venir les journaux de Paris qui insèrent dans leurs colonnes l'annonce suivante flanquée d'un cliché représentant un rideau de théâtre. Il est à supposer qu'on n'ira pas plus loin. L'annonce monstre est trouvée.

On a longtemps cherché par quel moyen on pourrait combattre l'ennui, que, dans les spectacles, cause la longueur des entr'actes. Ce problème va enfin se trouver résolu par un procédé nouveau, qui aura le double avantage d'offrir une distraction agréable aux spectateurs, et de procurer aux industriels un moyen certain de donner une publicité utile à leurs productions.

Ce procédé consiste dans l'emploi de toiles-affiches. Les annonces seront encadrées au milieu de gracieuses arabesques et accompagnées de peintures analogues au sujet. Les administrations des théâtres y trouveront une nouvelle source de bénéfice, et le commerce qui, pour lut ter contre la concurrence, est obligé d'avoir fréquemment recours aux annonces coûteuses des journaux, adoptera avec grand empressement un mode de publicité plus économique et plus sûr; car d'une part l'administration des toiles-affiches est disposée à se contenter de très légers bénéfices, et de l'autre il sera impossible que des annonces peintes en gros caractères et apposées pendant une partie de la soirée soient les yeux d'un public oisif qui se renouvelle tous les jours, ne produisent pas toute la publicité désirable.

L'administration traitera pour les annonces dans les théâtres de Paris et dans ceux des départements. (Ext. du Fanal.)

Ce que nous avons dit de la Pommade de l'illustre Dupuytren de M. Mallard, pharmacien, à Paris, se confirme chaque jour par les nombreux témoignages d'approbation que nous recevons des personnes qui en font usage pour arrêter la chute de la chevelure. Pour les dépositaires Voir le numéro du 21 novembre.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 1^{er} DÉCEMBRE.

Naissances: 6 garçons, 4 filles.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir: Simon Lambert Marks, caporal cornet au 1^{er} régiment de ligne en garnison en cette ville, célibataire.

Du 2. — Décès: 5 garçons, 2 filles, 5 hommes, 1 femme; savoir: Jean Jacques Bury, journalier, âgé de 56 ans, rue St-Eloi, époux d'Anne Joseph Franck. — Jean Baptiste Depape, conducteur au 3^{ème} régiment d'artillerie, âgé de 22 ans, célibataire. — Jean Sommaire Geulyens, chasseur au 3^{ème} régiment chasseurs à pied, âgé de 21 ans, célibataire. — Marie Anne Lequarré, sans profession, âgée de 59 ans, rue Hors-Château, épouse de Laurent Chession.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 4 décembre, par extraordinaire, MM. Fleury et Alexandre, acides de Lyon, donneront aujourd'hui leur première séance d'exercices gymnastiques et herculéennes.
ARTHUR, drame en 2 actes.
Les VISITANDINES, opéra comique.

ANNONCES.

MAGASIN

Véritable prix Fixe,

Rue de l'Université coin de la rue de la Cathédrale.

Grand choix d'Articles Nouveaux, pour Cadeaux de St-Nicolas et d'Etrennes. 1682

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

JOLIE MAISON à LOUER, située quai de la Sauvinière, n° 140. S'y adresser tous les jours de midi à deux heures.

Un REMPLACANT ou un SUBSTITUANT pour la classe de 1857, peut se présenter rue derrière la Magdelaine n° 5.

On demande un SUBSTITUANT pour la milice de 1857. S'adresser Quai de la Sauvinière, n.12, nouveau. 1665

A LOUER, pour entrer en jouissance à Noël prochain, UNE MAISON très-avantageusement placée pour le commerce, ayant façade sur la rue de la Régence et la rue de la Wache; cette maison est cotée rue de la Régence, n° 14.

N.-Ch. de POSSON,

MARCHAND TAILLEUR, RUE GÉRARDRIE, n. 769, A LIÈGE,
A l'honneur d'annoncer qu'il vient de renouveler son MAGASIN de toutes les NOUVEAUTÉS qui concernent son état. On y trouve des PANTALONS en Busekin à 12 francs jusqu'à 58.

J. BACHA,

PIED DU PONT-D'ILE, N 763,
vient de réassortir ses MAGASINS DE MUSIQUE, d'INSTRUMENTS. Cordes idem. Orgues pour la danse. Nouveautés, Quincailleries, grand assortiment d'ACCORDEONS, Boîtes à musique, OUVRAGES de SPA, beau et grand choix d'OBJETS pour cadeaux de St-NICOLAS et D'ÉTRENNES, grande quantité de jeux. Tout au plus bas prix. 1660

Vente

CESSATION DE COMMERCE.

LUNDI 10 DÉCEMBRE 1858, et les jours suivants, à 9 heures du matin, dans la salle ci-devant bureau de la poste, galerie du Palais à Liège, il sera procédé à la VENTE publique d'une très-belle partie de DRAPS, de toute qualité, en pièces et coupons. 1650

VENTE aux prix de fabrique.

A la fabrique de PELLETERIES, rue de LA RÉGENCE, n° 51. On trouve un ASSORTIMENT DES PLUS CONSIDÉRABLES, en articles confectionnés dans le goût le plus nouveau, tels que Boas, Manchons, Bordures de Mantellets, en Martre Zibeline et du Canada, Viron, Lynx, Renards de Sibirie et généralement toutes les Pelleteries les plus nouvelles et les plus à la mode, AU VÉRITABLE PRIX DE FABRIQUE, plus de 25 p. %, au dessous des prix ordinaires, on se charge de tout ce qui concerne la Pelleterie. 1626

Le Bateau à Vapeur

LA VILLE DE LIÈGE,
partira demain matin à 7 heures ainsi que tous les jours impairs du mois de décembre. On s'embarque au PORT DE CHERAVOYE. 1652

A SURENCHERIR

D'UN 20^e DU PRIX,
EN LETUDE DU NOTAIRE MOXHON, A LIÈGE,
JUSQU'INCLUS LE 11 DÉCEMBRE 1858,
UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

avec cour, belles caves, et arrière-bâtiment, sise à Liège, rue Basse-Sauvenière, N. 859, adjugée provisoirement pour le prix de 9500 francs, charges comprises.
S'adresser au notaire MOXHON, pour connaître les titres et conditions. 1671

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 27 novembre 1858, il a été adjugé

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, FAUBOURG SAINT-LÉONARD, N. 66,
avec jardin et une ruelle communicant au quai St-Léonard, moyennant 10,500 francs et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE surenchérir d'un vingtième.
S'adresser audit notaire. 1670

SOUSCRIPTION OUVERTE jusqu'au 3 janvier 1859,

CHEZ E.-F. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR-GÉNÉRAL A FRANCFORT S^M.
POUR LA VENTE DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE HENDEGG EN ILLYRIE,

(Cinq fois plus considérable que la propriété Lazarrini qui a été gagnée par un parisien)
AVEC 23,155 GAINS ACCESSOIRES DE FL. 60,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 10,000, ETC., ETC.
PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.
Pour 100 francs 6 actions dont 1 violette à gain assuré.
» 200 » 15 » » 2 violettes et une prime à gain sûr de fl. 16 2/3 au moins.
» 400 » 27 » » 4 » » 2 primes » » »
Ces actions violettes et les actions primes jouent en outre, comme les actions payantes, sur tous les gains principaux. Bruxelles, ou par mandat tiré après l'envoi des actions.
Le prospectus français et vue du château seigneurial, les actions ainsi que le bulletin officiel du tirage seront expédiés francs de port.
S'adresser directement, SANS AFFRANCHIR, à

A VENDRE UN BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

LOCATION AUX ENCHERES.

Les administrateurs de la Cathédrale de Liège feront exposer en location aux enchères publiques, par le ministère de M^e DE BEFVE, les

IMMEUBLES

DONT LE DÉTAIL SUIT :
VENDREDI SEPT DÉCEMBRE 1858.

COMMUNE DE XHENDREMAEL.

1. Onze verges grandes de TERRE, situées en lieu dit à la Haye au Brouck, exploitées par Antoine Hanson de Rocour.
2. Deux bonniers six verges grandes six et demi petites de TERRE en six pièces, exploitées par Renier Peronnet, Pierre Mathieu Paquet et les enfans Léonard Lelarge, d'Xhendremael.
3. Vingt neuf verges grandes, en deux pièces, sises commune de Xhendremael, exploitées par Jean Pierre Pironnet, cultivateur à Xhendremael.
4. Treize verges grandes, situées commune de Xhendremael, en lieu dit au chemin de Looz, exploitées par Englebert Malaise, fermier à Xhendremael.
5. Neuf verges grandes de TERRE, situées à la Visé Voie audit Xhendremael, exploitées par Jean Gerard et Gilles Toppoul, et par Lambert Barbier de Xhendremael.
6. Treize verges grandes, situées commune de Xhendremael, en lieu dit à la Voie de Liège à Xhendremael, exploitées par la veuve de Noël Leblanc et Louis Maréchal, de Lantin.
7. Deux bonniers dix sept verges grandes, en trois pièces, situées dans la commune de Xhendremael, en lieu dit Naulis, Roua dessous Vernay et Liveleux, exploitées par la V^e de Jean François Thonnart et Nicolas Nomérenge de Xhendremael.
8. Deux bonniers, en une pièce, située à Xhendremael, exploitée par Jean Noël Servais, de Xhendremael.
9. Dix neuf verges, en deux pièces, partie de plus, située en lieu dit Naulis, exploitée par Louis Maréchal, de Xhendremael, et la V^e de Noël Leblanc, de Lantin, et la veuve Libert Leblanc, de Hombroux.

SAMEDI HUIT DÉCEMBRE 1858.

COMMUNE D'ALLEUR.

1. Un bonnier dix verges grandes, situées en lieu dit Tienal, commune d'Alleur, exploité par Jean Joseph Pirnay, fermier à Alleur.
2. Deux bonniers cinq verges grandes, en une pièce, située au fond de Waroux, en lieu dit communément à Bordon, commune d'Alleur, exploitée par Englebert Malaise, fermier à Xhendremael.

COMMUNE DE WAROUX.

1. Quatre bonniers quatorze verges grandes douze petites en quatre pièces, situées commune de Waroux.
2. Quatre bonniers quinze verges grandes, en quatre pièces, situées même commune de Waroux; ces deux derniers articles sont exploités par Englebert Malaise, à Xhendremael.

COMMUNE DE WIHOGNE.

1. Huit verges grandes, situées commune de Wihogne, en lieu dit fond de Wihogne, exploitées par Pierre Paschal Tilkin.

COMMUNE DE SLINS.

1. Cinq bonniers quatre verges grandes, en onze pièces, situées sous les communes de Slins et Fexhe-Slins, exploitées par les enfans de feu Joannès Sauveur, de Fexhe-Slins.

Ces expositions auront lieu chaque jour, dix heures du matin.
S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette, Cloîtres St.-Paul

VENTE

CHEVAUX DE REFORME

JEUDI 6 DÉCEMBRE, à midi, le Receveur des domaines à Liège, vendra au comptant,

17 Chevaux

de réforme, provenant du 5^{me} régiment d'artillerie; ces chevaux, qui sont propres au charriage et au labour, seront amenés à 11 heures dans la cour du palais, où la vente aura lieu. 1696

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE. DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement du 3 décembre 1858, enregistré, le tribunal statuant d'office, déclare le sieur Arnold HEINDRICHSSOMMER, négociant, domicilié à Liège, rue sous la Petite Tour, en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite au 16 décembre 1858; nomme M. Bauduin, juge suppléant, pour remplir les fonctions de commissaire et M. Victor Fabri, avocat à Liège, pour remplir les fonctions d'agent. Ordonne l'apposition sommaire des scellés et le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dette. 1683

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 45, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS,

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 2 DÉCEMBRE.
Ardoin 16 1/16; dette active 54 5/8.

ANVERS, LE 5 DÉCEMBRE.		ANVERS, LE 5 DÉCEMBRE.	
ANVERS. Det. act.	105 3/4	A PRUSSE. Em. à Berl.	121 1/2 P
" Det. diff.	50 5/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4 A
Empr. de 48 mill.	101 5/8	P ET. Rom. Lev. 1852.	102
Id. de 30 mill.	91 1/2	P Cert. à A. 1854.	101 P
HOLL. Dette activ.	—	CHANGES.	
Rente rembours.	—	Amsterd. C. jours.	5/8 p. A
AUTRICH. Métall.	107 1/4	Id. 2 mois.	5/8 p. P
Lots de fl. 100.	558	Rotterdam. C. jours.	5/8 0/10 p. P
" 250.	405	Id. 5 mois.	—
" 500.	802	A Paris. C. jours.	pair P
POLOG. Lots fl. 500	120 1/4	Id. 2 mois.	5/8 0/10 p. A
" 1000.	158 1/2	Londres. C. jours.	40/1 P
BRES. Em. L. 1854.	78 1/2	Id. 2 mois.	59/10 1/2 P
ESPAGNE. Ardoin.	16 1/4	P Francfort. C. jours.	36 5/16 P
Dette passiv. 1854.	5 1/4	Id. 3 mois.	35 1/16 A
" Différée.	—	A Bruxelles et Gand.	1/8 A
DANEMARC. E. Not.	95 1/2		
Dito à L.	74 1/4		

BRUXELLES, LE 5 DÉCEMBRE.	
Dette active 2 1/2	54 1/2
Emp. Rothschild.	101 1/4
Fin courant.	—
Emp. de 50 mill.	91 1/2
Id. de 37 mil.	75
Emp. de 1852 (4)	—
Act. de la Soc. G.	827
Emp. de Paris.	1750
S. de Comm. de c.	143 1/2
B. de Belgique.	142 1/2
C. de S. et Oise.	109
Hauts-Fourneaux.	100 5/4
Banque Foncière.	100
Idem.	100
Flenu.	—
Hornu.	—
Sclessin.	—
Soc. Nationale.	120
Levant du Flenu.	—
Ougrée.	—
Sars-Longscham.	—
Chem. de Fer.	—
Vennes.	—
St-Léonard.	—
Chatelneau.	—
Verreries.	—
Betteraves.	108
Verr. de Charl.	—
L'Espérance.	—

VIENNE, LE 26 NOVEMBRE.
Métalliques 5 p. c., 107 1/2— Actions de la Banque, 1506 1/6.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 5 DÉCEMBRE.
La galiote belge Jean de Locquingheim, v. de Bordeaux, ch. de vin.
La galiote belge Phoenix, v. de Liverpool, ch. de sel.
Le koff belge Frederik, v. de Villa-Nova, ch. de fruits.
Le smak belge Persévérant, v. de Newport, ch. de fer.
Le pleyt belge Sirène, v. de Londres, ch. de diverses marchandises.
Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises.
Le brék anglais Jubilé, v. de Londres, ch. de diverses marchandises.
La goëlette anglaise Peace, v. de Londres, ch. de div. marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 3 DÉCEMBRE 1858.
Froment, l'hectolitre. fr. 25 18.
Seigle, idem. » 16 85.
Imprimerie de J.-B. Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.